

*Communiqué de presse
Le mercredi 14 février 2018*

Communiqué de presse du CHU de La Réunion suite au CTE de ce jour

Le Comité Technique d'Etablissement du CHU de La Réunion, instance qui regroupe les organisations représentatives du personnel non médical et qui s'est réunie ce mercredi 14 février, a permis de rappeler aux partenaires sociaux que le plan de retour à l'équilibre 2018-2022 présenté par le CHU avait été validé par le COPERMO lors de sa séance du 31 janvier 2018.

Le CTE a pu ainsi rappeler son avis négatif sur le Plan de retour à l'équilibre comme la réglementation l'y autorise, car un dossier qui a fait l'objet d'un vote unanime négatif doit être représenté sous 30 jours à cette même instance.

La Direction du CHU rappelle que le Plan de retour à l'équilibre sera mis en œuvre sans délai, et que le COPERMO sera très attentif au respect des engagements pris par le CHU auprès de lui pour remettre l'établissement sur une trajectoire assainie et assumer pleinement sa mission à La Réunion et dans la Zone océan Indien.

La Direction est résolue, avec le soutien du Conseil de Surveillance et la position vigilante et responsable de la communauté médicale, à mettre en œuvre avec méthode et concertation ce Plan dans le cadre d'un dispositif de suivi avec l'ensemble des acteurs du CHU et l'ARS OI.

Engagement de la direction

La Direction s'est engagée vis-à-vis du CTE à mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement social précis et régulier de ce Plan de retour à l'équilibre.

Ce dispositif s'articule notamment autour des axes suivants :

- Les suppressions de postes seront réalisées essentiellement par le non remplacement de départs à la retraite, par la diminution des mensualités de remplacement et subsidiairement par des non renouvellements de contrats ; les agents concernés seront accompagnés individuellement.
- La mise en œuvre d'un dispositif de départs volontaires dont les modalités seront précisées ces prochains jours en lien avec l'ARS-OI.
- La mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des personnels contractuels, notamment par la définition d'un mécanisme d'intéressement permettant, dès 2019, si le résultat comptable de l'année est plus favorable que celui présenté dans le Plan de Retour à l'Equilibre, d'en affecter une partie à la sécurisation des parcours professionnels par un plan de stagiairisation. Si le redressement financier du CHU est plus rapide que les engagements du COPERMO, les contractuels du CHU en bénéficieront.

Les mesures prévues au plan d'économie feront l'objet d'un suivi bimestriel lors duquel seront présentées aux représentants du personnel, en toute transparence, les modalités de mise en œuvre de ces mesures et le suivi des engagements pris.

La Direction du CHU appelle au rassemblement et à l'engagement de l'ensemble des forces vives du CHU dans son redressement, avec confiance et responsabilité, pour continuer à offrir durablement une qualité des soins à ses patients.

**Le Directeur Général
du CHU de La Réunion et du GHER**

M Lionel CALENGE



Contact Presse : Frédérique Boyer, Responsable communication
30692 67 65 44, ✉ frederique.boyer@chu-rerunion.fr